



rupture conventionnelle de mon contrat de travail

Par **streuli**, le **11/03/2010** à **15:54**

Maitre,

l'insalubrité des locaux dans lesquels je travaillais ainsi qu'un manquement aux règles de sécurité ont été reconnus par le médecin du travail (qui m'a déclaré en inaptitude temporaire) et une rupture conventionnelle de mon contrat de travail est actuellement en cours mais mon patron traîne sur la procédure. afin d'accélérer mon dossier et reprendre un emploi est-ce que je peux, même si je ne suis pas d'accord au moment de l'entretien, signer la rupture et faire une action auprès du conseil des prud'hommes par la suite. en effet, je voulais lui demander des indemnités en plus des indemnités légales mais je pense qu'il n'acceptera pas. Je souhaite une procédure amiable sans pour autant perdre mes droits.

A l'avance je vous remercie de votre aide et vous adresse mes sincères salutations. M. Streuli